

**RESOLUTIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE,
SPECIALE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES DU 30 AVRIL 2020**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Approbation du rapport de rémunération

1. L'assemblée approuve le rapport de rémunération concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée avec 143.548.198 votes pour, 30.531.619 votes contre et 1.986.847 abstentions.

Approbation de la politique de rémunération

2. L'assemblée approuve la politique de rémunération.

Au cas où l'assemblée générale extraordinaire de ce jour approuverait la proposition d'adoption d'une structure d'administration duale telle que prévue dans le nouveau Code des sociétés et des associations, la politique de rémunération s'appliquera mutatis mutandis aux membres du conseil de surveillance (plus précisément les dispositions référant actuellement aux « administrateurs non exécutifs ») et aux membres du conseil de direction (plus précisément les dispositions référant actuellement au CEO et aux « (autres) membres du comité de direction »).

Cette résolution est adoptée avec 142.872.373 votes pour, 31.207.444 votes contre et 1.986.847 abstentions.

Approbation des comptes statutaires relatifs à l'exercice social arrêté au 31 décembre 2019 et affectation du résultat

3. L'assemblée approuve les comptes statutaires de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 présentant un bénéfice d'EUR 209.257.716,47

Tenant compte :

(1) du bénéfice de l'exercice social 2019 :	EUR	209.257.716,47
(2) du bénéfice reporté de l'exercice précédent :	EUR	379.411.185,23
(3) des dotations et des reprises imputées à la réserve indisponible pour actions propres suite aux mouvements en 2019 :	EUR	-26.598.225,43
(4) de l'acompte sur dividende payé en août 2019 :	EUR	-90.208.985,63
le résultat à affecter s'élève à	EUR	471.861.690,64

L'assemblée approuve l'affectation du résultat proposée par le conseil d'administration - y compris le paiement d'un dividende brut d'EUR 0,375 par action. Compte tenu du paiement en août 2019 d'un acompte sur dividende brut d'EUR 0,375 par action, aucun solde du dividende ne sera mis en paiement.

Cette résolution est adoptée avec 172.684.243 votes pour, 460.863 votes contre et 2.921.558 abstentions.

Décharge aux administrateurs et au commissaire

4. L'assemblée donne décharge entière à chacun des administrateurs pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée avec 165.166.323 votes pour, 4.127.896 votes contre et 6.772.445 abstentions.

5. L'assemblée donne décharge entière au commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée avec 164.578.595 votes pour, 3.925.909 votes contre et 7.562.160 abstentions.

Composition du conseil d'administration et fixation des émoluments

6. L'assemblée générale réélit Madame Ines Kolmsee en qualité d'administrateur indépendant pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023. Les critères d'indépendance retenus sont ceux de l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Cette résolution est adoptée avec 174.121.752 votes pour, 1.739.863 votes contre et 205.049 abstentions.

7. L'assemblée générale réélit Madame Liat Ben-Zur en qualité d'administrateur indépendant pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023. Les critères d'indépendance retenus sont ceux de l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Cette résolution est adoptée avec 175.490.952 votes pour, 370.663 votes contre et 205.049 abstentions.

8. L'assemblée générale élit Monsieur Mario Armero en qualité d'administrateur pour un terme de trois ans, arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2023.

Au cas où l'assemblée générale extraordinaire de ce jour approuverait la proposition d'adoption d'une structure d'administration duale telle que prévue dans le nouveau Code des sociétés et des associations, Mesdames Ines Kolmsee et Liat Ben-Zur ainsi que Monsieur Mario Armero deviendront membres du conseil de surveillance.

Cette résolution est adoptée avec 172.340.901 votes pour, 3.520.714 votes contre et 205.049 abstentions.

9. L'assemblée décide de fixer comme suit la rémunération du conseil d'administration pour l'exercice 2020:

- au niveau du conseil d'administration : (1) émoluments fixes d'EUR 60.000 pour le président et d'EUR 27.000 pour chaque autre administrateur non exécutif, (2) jetons de présence par réunion de : (a) EUR 5.000 pour le président, (b) EUR 2.500 pour chaque autre administrateur non exécutif résidant en Belgique et (c) EUR 3.500 (en cas de présence physique) ou EUR 2.500 (en cas de participation par voie de téléconférence ou conférence vidéo) pour chaque administrateur non exécutif résidant à l'étranger, et (3), à titre d'émoluments fixes supplémentaires, octroi de 2.000 actions Umicore au président et de 1.000 actions Umicore à chaque autre administrateur non exécutif, lesquelles actions devront être conservées au moins un an après que l'administrateur non exécutif concerné ait quitté le conseil et au moins trois ans après leur attribution en application de l'article 7.6 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020 ;
- au niveau du comité d'audit : (1) émoluments fixes d'EUR 10.000 pour le président du comité et d'EUR 5.000 pour chaque autre membre, et (2) jetons de présence par réunion de : (a) EUR 5.000 (règle générale) ou EUR 6.000 (à condition que la personne concernée assiste physiquement à la réunion et uniquement pour les réunions du comité qui ne sont pas combinées avec une réunion du conseil d'administration - cette règle n'est en toute hypothèse qu'applicable si le président réside à l'étranger) pour le président du comité, et (b) EUR 3.000 (règle générale) pour chaque autre membre ou EUR 4.000 (à condition que la personne concernée assiste physiquement à la réunion et uniquement pour les réunions du comité qui ne sont pas combinées avec une réunion du conseil d'administration) pour chaque autre membre résidant à l'étranger ;
- au niveau du comité de nomination et de rémunération : jetons de présence par réunion de (1) EUR 5.000 pour le président du comité, et (2) EUR 3.000 (règle générale) pour chaque autre membre ou EUR 4.000 (à condition que la personne concernée assiste physiquement à la réunion et uniquement pour les réunions du comité qui ne sont pas combinées avec une réunion du conseil d'administration) pour chaque autre membre résidant à l'étranger.

Au cas où l'assemblée générale extraordinaire de ce jour approuverait la proposition d'adoption d'une structure d'administration duale telle que prévue dans le nouveau Code des sociétés et des associations, les émoluments proposés ci-dessus s'appliqueront au conseil de surveillance et ses comités.

Cette résolution est adoptée avec 175.336.175 votes pour, 713.762 votes contre et 16.727 abstentions.

Réélection du commissaire et fixation de sa rémunération

10. L'assemblée décide, sur proposition du conseil d'administration, agissant sur proposition du comité d'audit et présentation par le conseil d'entreprise, de renouveler le mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers Reviseurs d'Entreprises SRL, ayant son siège à 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Woluwe Garden, Woluwedal 18, qui expire ce jour, pour une durée de trois ans jusqu'à et y compris l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2023. Le commissaire sera représenté par Monsieur Kurt Cappoen et est chargé du contrôle des comptes annuels statutaires et consolidés ; L'assemblée générale décide de fixer la rémunération annuelle du commissaire pour les exercices allant de 2020 à 2022 à EUR 476.029. Ce montant sera indexé chaque année sur base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (indice santé).

Cette résolution est adoptée avec 153.411.306 votes pour, 22.653.631 votes contre et 1.727 abstentions.

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Approbation d'une clause de changement de contrôle.

1. Conformément à l'article 556 de l'ancien Code des sociétés (tel qu'applicable en 2019), l'assemblée générale approuve l'article 8.10 du contrat de placement privé obligataire (« note purchase agreement ») (placements privés américains) du 18 juin 2019 entre Umicore (en qualité d'émetteur des obligations) et plusieurs investisseurs (en qualité de souscripteurs aux obligations), laquelle disposition autorise les détenteurs des obligations d'exiger le remboursement intégral des obligations non remboursées à leur valeur nominale (le cas échéant (en cas d'obligations échangées) après ajout ou déduction de respectivement la perte nette ou le bénéfice net, tels que définis sous la convention), augmentée des intérêts échus, dans l'hypothèse où 1) une personne ou un groupe de personnes agissant de concert acquerrait le contrôle d'Umicore, et 2) des critères spécifiques en terme de notation des obligations ne seraient pas respectés.

Cette résolution est adoptée avec 175.079.787 votes pour, 983.150 votes contre et 3.727 abstentions.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modification des statuts de la société afin de les mettre en concordance aux dispositions du Code des sociétés et des associations et de les moderniser

1. En application de l'article 39, §1, alinéa 3 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, l'assemblée générale décide de modifier les statuts, afin de les mettre en conformité avec le Code des sociétés et des associations et de les moderniser, sans modification de l'objet, du capital, de la date de l'assemblée générale ordinaire et la date de clôture de l'exercice social.
L'assemblée décide néanmoins d'adopter une administration duale, telle que prévue par les articles 7:104 et suivants du Code des sociétés et associations.
En conséquence, les statuts sont modifiés comme proposé dans l'ordre du jour.

Cette résolution est adoptée avec 176.060.441 votes pour, 4.496 votes contre et 1.727 abstentions.

Composition du conseil de surveillance

2. L'assemblée confirme, pour autant que nécessaire, que les personnes suivantes constitueront le conseil de surveillance à la fin de la présente assemblée extraordinaire des actionnaires suite à l'adoption de la structure d'administration duale:
 - Monsieur Thomas Leysen ;
 - Monsieur Mario Armero ;
 - Madame Liat Ben-Zur ;
 - Madame Françoise Chombar ;
 - Monsieur Koenraad Debackere ;
 - Monsieur Mark Garrett ;
 - Mrs Ines Kolmsee ;

- Monsieur Eric Meurice, et
- Monsieur Laurent Raets.

Chacun(e) d'entre eux poursuivra son mandat de membre du conseil d'administration en cours en sa nouvelle qualité de membre du conseil de surveillance. En ce qui concerne Monsieur Marc Grynberg, CEO, son mandat de membre du conseil d'administration prendra fin immédiatement après la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tel que requis par le Code des sociétés et des associations. Monsieur Marc Grynberg deviendra président du conseil de direction, il étant précisé que la nomination du président et des autres membres du conseil de direction relève de la compétence du conseil de surveillance.

Cette résolution est adoptée avec 159.845.441 votes pour, 15.311.502 votes contre et 909.721 abstentions.

Pouvoirs

3. L'assemblée décide de conférer tous pouvoirs à Madame Stéphanie Ernaelsteen et Madame Anne-Catherine Guiot, agissant séparément, avec pouvoir de subdélégation, pour coordonner les statuts conformément aux décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires, ainsi que d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour la mise à jour du dossier de la société auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et d'effectuer toutes publications nécessaires suite auxdites décisions.

Cette résolution est adoptée avec 176.057.937 votes pour, 7.000 votes contre et 1.727 abstentions.